



Recommandations pour la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact des énergies renouvelables

Sur proposition de Madame la Rapporteuse, suite à l'audition du 20 juin 2019 à 17h00, le RGSF fait part de ses recommandations à la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale. Ces recommandations découlent de l'argumentaire développé et remis à la Commission.

Le RGSF est vigilant à ce que l'installation de nouveaux équipements énergétiques ne banalisent pas les paysages de façon à ce que ne disparaisse pas ce qui fait qu'un lieu est unique, qu'il suscite l'attachement des habitants et l'attrait des visiteurs. L'objectif de ces recommandations est de mettre en cohérence les objectifs de la transition énergétique et ceux de la préservation du paysage et que le paysage puisse servir d'outil d'intégration des politiques publiques à l'échelle locale.

Le Réseau des Grands Sites de France recommande de :

I – Planifier la transition énergétique spatialement, au niveau local, et croiser cette approche avec celle effectuée actuellement par rendement et filière

- Identifier et cartographier les qualités paysagères du territoire et les lieux à protéger absolument afin de définir les zones pouvant accueillir de l'éolien et celles où il doit être exclu en amont de l'émergence des projets d'infrastructure (comme cela est fait pour des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco avec les Aires d'influence paysagères et le sera sur 7 Grands Sites de France au travers des plans de paysages de transition énergétique).
- Organiser la planification de la transition énergétique à tous les niveaux en partant de l'échelon local : articuler le travail des EPCI avec la planification au niveau régional et national pour développer une approche cohérente de la Transition Énergétique et qui tienne compte des singularités des territoires ;
- Définir les projets énergétiques de territoire, à l'échelle des espaces patrimoniaux et des bassins de vie ;

- Intégrer les projets de territoire locaux y compris de nature contractuelle (programme de labellisation Grand Site de France, Charte de PNR...) dans les outils de planification de la transition énergétique.

2 - Renforcer la dimension paysagère dans les outils de planification de la transition énergétique et d'urbanisme

- Prendre en compte la valeur des paysages dans les documents de planification spatiale (SCOT, PLUI, PLU, Carte communale...), dans les plans à grande échelle traitant d'énergie et de climat, les Schémas régionaux d'aménagement, et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que les Plans climat-air énergie territoriaux (PCAET) afin d'y intégrer la nécessité de protéger la qualité des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Intégrer dans la planification des choix énergétiques des "zones de respiration paysagère" afin d'éviter la saturation des paysages par les parcs éoliens.

3 – Mieux prendre en compte les projets de qualité patrimoniale des collectivités (Grands Sites de France, PNR etc.) dans les processus de consultation autour de la Transition énergétique et de l'urbanisme

Les EPCI gestionnaires de Grands Sites de France sont de nature juridique diverse. La majorité sont portés par des syndicats mixtes qui ne sont pas reconnus comme Personne Publique Associée dans les processus de planification. Ils sont souvent oubliés dans les consultations ou associés en dernière limite. De plus les projets et programmes d'action Grand Site de France, les plans de paysage et les aires d'influence paysagère ne sont pas opposables aux documents de planification.

- Consulter systématiquement les structures gestionnaires de Grands Sites de France labellisés ou en projet ainsi que les autres gestionnaires d'espaces protégés sur les projets éoliens de TE qui les impactent.
- Elargir les périmètres des enquêtes publiques relatives à des projets éoliens (aujourd'hui restreints à 6 km) à l'échelle pertinente de l'impact paysager effectif au regard des hauteurs croissantes des installations (de 200 à 240 mètres).
- Renforcer l'évaluation des incidences paysagères des projets par les enquêtes publiques, au-delà des impacts sur la biodiversité etc.

4- Organiser une concertation formalisée et permanente

- Prendre le temps, les moyens et les garanties d'une concertation locale des habitants équilibrée et ouverte dès le stade de la planification du projet de territoire et en amont même de l'émergence de projets de TE spécifiques.
- Formaliser la concertation entre les structures gestionnaires de Grands Sites de France et les services instructeurs de l'Etat.
- Traduire systématiquement dans l'espace ce que représentent les chiffres et les différents types d'énergie renouvelable en terme d'occupation de l'espace pour les rendre lisibles par les acteurs locaux et les habitants

5- Territorialiser les questions d'énergie et les circuits courts

Favoriser les circuits courts de la production à la consommation d'énergie. C'est à cette condition que les projets énergétiques peuvent faire sens localement et que l'on peut tendre à une sobriété des consommations d'énergie.

6 - Conclusion

- Les Grands Sites de France sont engagés dans une démarche expérimentale avec le MTES, qui permettra de préfigurer comment une politique de transition énergétique peut s'appuyer sur la singularité des paysages et sur un projet de territoire. ;
- Ils souhaitent faire bénéficier l'ensemble des territoires ruraux de leur expérience en matière de lien paysage-transition énergétique, notamment par la démonstration de l'intérêt du paysage pour concevoir des projets de territoire intégrés, établis localement, qui allient de façon harmonieuse toutes les facettes des politiques concernées (énergie, agriculture, habitat, tourisme, mobilité...) ;
- Ils préconisent un accompagnement financier des collectivités sur la dimension paysagère des choix énergétiques et la planification ;
- Le RGSF souhaiterait que soient mieux connues les expériences, bonnes et mauvaises, développées dans d'autres pays, plus avancés que la France dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Une inspection générale du Ministère de l'Environnement sur les politiques européennes en matière de prise en compte du paysage et des populations dans le cadre de la transition énergétique pourrait apporter un éclairage intéressant.

Réseau des Grands Sites de France

le 8 juillet 2019